Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE:
DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 6 février 2019 à 18 heures 30 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE: ENVIRONNEMENT Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET:
Approbation du plan
de zonage
d'assainissement
des eaux usées
de la commune de
CASTELNAUDARY

Blaise ALIBEU, Sarah ARKAM, Dominique Présents : Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA. Sabine CHABERT, Marie-Christine Gilbert COSTE. Etienne CRESPY, Michel DARDIER. Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Jean-Marc DEUMIER, Laurent FRAISSE Alain GALINIER, Hálène GIRAL, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, GUIRAUD. Gérard LAMARQUE, Thierry Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoit MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL. Catherine PUIG. Marc TARDIEU. Michel VANDERCAMERE, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAÏ.

Le nombre de délégués en service est de 69

Convocation du conseil en date du 30 janvier 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : René MERIC par Laurent FRAISSE, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE:

1 8 FEY. 2019

PAR PUBLICATION LE

1 8 FEV. 2019

PAR DELEGATION LE

Procurations : Jacqueline BESSET à Nicole CATHALA, Hélène BROUSSE à Colette CABROL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX. Sarah EL KAHAZ à Hélène GIRAL, Elisabeth ESCAFRE à Philippe GUIRAUD, Evelyne GUILHEM à Philippe GREFFIER, Anne HUMBLOT Guy BONDOUY, Jeanne ISSALYS à Giovanni ZAMAÏ, Guy JULIA à Michel DARDIER, Jacqueline RATABOUIL à Jean-Claude CASTILLO, Philippe SOL à Sabine CHABERT, Agnès SOULIER à Christophe PRADEL, André **TAURINES** Patrick MAUGARD, Guy THOMAS Marie Christine CHOPIN.

Excusés: Omar AIT MOUH, Alain BOUSQUET, Jean-Pierre BRIOL, Hubert CHARRIER, Thierry DE KERIMEL, Dominique DUBLOIS, Nicole MARTIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Danièle THOMAS,

Signature

Absents: Thierry LEGUEVAQUES, Bruno POMART, Eric THOMAS.

Secrétaire de séance : Etienne CRESPY.

Vulla foi nº 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau.

Vu l'arrèté du 21 juille: 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2.

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de CASTELNAUDARY tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente.

DECIDE la saisie du Tribunal Administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et pour lancement d'une enquête publique.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise qu'une demande au cas par cas pour évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées a été transmise à la DREAL Occitanie, et ce bien qu'une évaluation environnementale du PLU de Castelnaudary à d'ores et déjà été réalisée.

Après retour de la DREAL Occitanie, le cas échéant, une évaluation environnementale spécifique sera réalisée si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 6 février 2019

Le Président

Philippe GREFFIER.

11234 C4 * D433 D1/4 E 030 5/49

